

# Collèges

# en

# Scène

# 2020-2021

DOSSIER  
DE  
CANDIDATURE



**Marne**  
LE DÉPARTEMENT



# LE DISPOSITIF COLLÈGES EN SCÈNE

L'enjeu de l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'acquisition de connaissances, la pratique dans le cadre d'ateliers, le rapport direct aux œuvres et aux artistes.**

**Collèges en scène** constitue une étape importante dans le développement de la politique départementale en faveur d'une ouverture culturelle pour les collégiens marnais. L'éducation artistique et culturelle est depuis de nombreuses années une priorité pour le Département de la Marne et **Collèges en scène** propose aux élèves de vivre une expérience unique : travailler avec des artistes et découvrir leurs univers.

En complément des dispositifs pilotés par l'Éducation nationale, **Collèges en scène** propose chaque année des projets culturels aux collèges, qui se veulent un enrichissement de l'éducation artistique sur le territoire. Tous les champs de la création sont concernés et développés de façon différente selon les actions et s'adressent aux élèves pendant le temps scolaire. La caractéristique principale de ces projets est le lien fort qu'ils entretiennent entre les artistes et les élèves, en prenant appui notamment sur les ressources locales.

## COLLÈGES EN SCÈNE, C'EST ...

### UNE PRATIQUE ARTISTIQUE

Les élèves sont initiés à une pratique artistique lors d'ateliers avec des professionnels de l'art et de la culture

### UNE RENCONTRE AVEC UNE ŒUVRE

une découverte d'une œuvre des artistes lors d'une sortie dans une salle de spectacle ou d'une présentation d'une étape de travail au collège

### UNE RENCONTRE AVEC LA SCÈNE

une restitution du travail des élèves est organisée au collège ou dans une salle de spectacle



# CAHIER DES CHARGES

**Avant de déposer un dossier de candidature, les structures et compagnies culturelles devront impérativement solliciter un rendez-vous avec la chargée de coordination de Collèges en scène afin de lui présenter plus en détail l'action proposée.**

## CADRE GÉNÉRAL DU DISPOSITIF

- Les projets peuvent être déposés par des artistes, compagnies, structures culturelles **domiciliés sur le Département de la Marne**. Le dépôt des candidatures s'effectue auprès du Département de la Marne, par mail ou par courrier **avant le vendredi 31 janvier 2020**.
- **Les projets s'adressent à l'ensemble des 60 collèges** publics et privés de la Marne. Ils doivent donc pouvoir s'adapter à tous les élèves.
- **Chaque projet doit pouvoir s'inscrire dans un programme scolaire** et se distinguer des projets déjà financés par le Département tels que les Projets Artistiques Globalisés, Collège au Cinéma, Collèges à l'Opéra, les classes à PAC ...

## OBJECTIFS

- Créer les conditions pour les collégiens d'une **réelle rencontre** avec une oeuvre, une pratique artistique et un apprentissage
- Donner la possibilité aux collégiens de **fréquenter des oeuvres** et de **pratiquer une discipline artistique** encadrée par des artistes engagés dans des actions de création sur le territoire
- Assurer une représentation de la **diversité des expressions artistiques et culturelles** au sein des collèges
- Assurer un **égal accès à la culture** en tout point du territoire départemental
- **Restituer** par le biais d'un spectacle ou d'une exposition ce que les collégiens ont pu créer durant les ateliers.

# MODALITÉS GÉNÉRALES

## STRUCTURATION DE L'ACTION

- Chaque projet concerne un ou plusieurs groupe classe **pendant le temps scolaire**
- Il est organisé en **deux temps principaux** : un temps de pratique collective ou individuelle pour construire le projet ; et un temps dédié à la clôture du projet, sous forme de spectacle ou d'exposition du travail effectué
- Tous les projets doivent comporter des **ateliers de pratique** artistique et une **restitution** de leur travail devant un public à la fin de l'action, ainsi qu'**une sortie** au spectacle ou bien un spectacle de la compagnie joué au collège.

## SUBVENTION

- Le montant nécessaire à la réalisation du projet est versé sous forme de **subvention**, après validation de l'action auprès des élus de la 4<sup>ème</sup> Commission et du vote en Commission Permanente
- Le **versement de la subvention** est conditionné par la transmission au Département du calendrier prévisionnel par la structure ou l'artiste menant le projet
- Le montant maximal de la subvention est déterminé en fonction du budget validé, et réajusté sur présentation du bilan définitif et des dépenses réalisées
- Une **convention** sera établie entre le Département de la Marne, la structure culturelle et l'établissement scolaire. Elle précise les modalités de l'action, de l'attribution et du versement de la subvention.



# INFORMATIONS

## CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET

### NOVEMBRE 2019

- publication de l'appel à projet sur le site internet [www.marne.fr](http://www.marne.fr)  
(rubrique Les Actions > éducation et jeunesse > Projets éducatifs dans les collèges)

### JUSQU'AU 31 JANVIER 2020

- date limite de dépôt des dossiers par courrier ou par mail

### DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER AU 13 MARS 2020

- examen des propositions
- présentation des projets au coordonnateur second degré de l'Éducation nationale

### AVRIL 2020

- présentation des propositions devant la Commission Culture du Conseil départemental
- délibération de la Commission Permanente, suivie de l'envoi d'une notification écrite aux porteurs de projet

### MAI 2020

- élaboration de la plaquette destinée aux collèges

### JUIN 2020

- envoi de la plaquette *Collèges en scène* aux Chefs d'établissements

### JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2020

- inscription des établissements sur les projets
- affectation des projets par le service culturel du Département

### ENTRE OCTOBRE 2020 ET JUIN 2021

- réunions entre les établissements et les structures, organisées par le Département
- mise en place des ateliers et des restitutions

## CONTACT

DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
Direction de l'Éducation, des Loisirs et de la Mobilité  
Service des Affaires Culturelles  
Claire MAURY  
2 bis rue de Jessaint - CS 30454  
51038 Châlons-en-Champagne  
03.26.69.40.55 / 07.70.22.12.52  
[claire.maury@marne.fr](mailto:claire.maury@marne.fr)

# AVANT DE COMMENCER ...

**Merci de vos référer au cahier des charges avant de remplir ce dossier de candidature.**

**Chaque dossier devra être complété par :**

- 1)** Un RIB de la structure
- 2)** Le C.V des intervenants
- 3)** Quatre ou cinq photos haute définition format portrait et paysage de la compagnie, du spectacle ou de la structure culturelle en relation avec le projet présenté –toute autre pièce que vous jugerez utile au dossier

**SANS CES ÉLÉMENTS, VOTRE DOSSIER NE POURRA PAS ÊTRE ENREGISTRÉ PAR LE SERVICE CULTUREL DU DÉPARTEMENT.**



# IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

NOM DE LA STRUCTURE : .....

DATE DE CRÉATION DE LA STRUCTURE : .....

RAISON SOCIALE (SI DIFFÉRENTE) : .....

STATUT JURIDIQUE DE LA STRUCTURE : .....

ASSOCIATION

COMPAGNIE

STRUCTURE DE DIFFUSION

AUTRE (PRÉCISER) .....

NUMÉRO SIRET : .....

CODE APE : .....

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

CODE POSTAL : .....

COMMUNE : .....

TÉLÉPHONE : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

SITE INTERNET : .....

ADRESSE DE CORRESPONDANCE, SI DIFFÉRENT :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# CONTACTS DE LA STRUCTURE

## LE REPRÉSENTANT LÉGAL (PRÉSIDENT OU AUTRE PERSONNE DESIGNÉE PAR LES STATUTS)

NOM : .....  
PRÉNOM : .....  
QUALITÉ : .....  
TÉLÉPHONE : .....  
ADRESSE E-MAIL : .....

## LA PERSONNE RÉFÉRENTE DU DOSSIER :

NOM : .....  
PRÉNOM : .....  
QUALITÉ : .....  
TÉLÉPHONE : .....  
ADRESSE E-MAIL : .....



# VOTRE PROJET COLLÈGES EN SCÈNE

A series of horizontal dotted lines for writing.





# L'ORGANISATION DE VOTRE PROJET

DANS COMBIEN DE COLLÈGES SOUHAITEZ-VOUS INTERVENIR ?

.....  
.....  
.....  
.....

DANS COMBIEN DE CLASSE(S) PAR COLLÈGE SOUHAITEZ-VOUS INTERVENIR ?

.....  
.....  
.....  
.....

QUELS NIVEAUX DE CLASSES PEUVENT ÊTRE CONCERNÉS PAR VOTRE PROJET ?

(plusieurs réponses sont possibles)

6<sup>ème</sup>

5<sup>ème</sup>

4<sup>ème</sup>

3<sup>ème</sup>

TOUS NIVEAUX

SEGPA

**PRÉCISEZ LE VOLUME HORAIRE DU PROJET :**

Le volume horaire par classe représente le temps passé en classe devant les élèves

Le volume horaire par intervenant est à détailler, si il y en a plusieurs

Le volume global représente le total des heures d'ateliers pour toutes les classes

VOLUME HORAIRE PAR CLASSE : .....

VOLUME PAR INTERVENANT(S) :

intervenant 1 : .....

intervenant 2 : .....

intervenant 3 : .....

NOMBRE D'INTERVENANT(S) : .....

VOLUME GLOBAL : .....

# L'ORGANISATION DE VOTRE PROJET

QUEL TYPE DE RESTITUTION AVEZ-VOUS IMAGINÉ POUR VOTRE PROJET ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PRÉCISEZ QUELS SERONT LES INTERVENANTS DES ATELIERS (Joindre leur C.V.)

.....

.....

.....

.....

**LE OU LES INTERVENANTS DISPOSENT-ILS :**

**DU PERMIS B :**

Oui

Non

**D'UNE VOITURE :**

Oui

Non

QUELLES MATIÈRES PEUVENT ÊTRE ASSOCIÉES A VOTRE PROJET ? (afin de développer au mieux votre action dans le collège, plusieurs professeurs de matières différentes peuvent travailler avec vous)

FRANÇAIS

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ÉDUCATION MUSICALE

HISTOIRE

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

CHIMIE

LANGUES VIVANTES

ARTS PLASTIQUES

MATHÉMATIQUES

GÉOGRAPHIE

PHYSIQUE

TECHNOLOGIE







## BUDGET PREVISIONNEL COLLEGES EN SCENE 2020-2021

DEPENSES				RECETTES	
	Tarif horaire (50€ TTC max)	Nombre d'heures	TOTAL	SUBVENTIONS	
<b>FRAIS ARTISTIQUES</b> (heures d'ateliers en classe, préparation)				Département de la Marne	
salaire intervenant 1				Autres subventions	
salaire intervenant 2					
salaire intervenant 3					
salaire intervenant 4					
Frais de préparation des ateliers					
Coût de cession éventuel					
TOTAL FRAIS ARTISTIQUES =				€	
<b>FRAIS TECHNIQUES</b> (matériel pour les ateliers, frais pour la restitution)					
location ou achat de matériel					
costumes					
décors					
TOTAL FRAIS TECHNIQUES =				€	
<b>FRAIS COMPLEMENTAIRES</b>					
Estimation des déplacements des intervenants*					
Frais administratifs					
TOTAL FRAIS COMPLEMENTAIRES =				€	
TOTAL DEPENSES =				€	TOTAL RECETTES = €

\* Le ou les collèges où auront lieu les interventions sont déterminés après le vote en Commission Permanente.

Pour estimer vos frais de déplacements, il est conseillé de prendre le collège du département le plus loin de votre point de départ, et de le multiplier par le nombre d'allers-retours nécessaires.

